

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 8 juin à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 2 juin 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 15 , votants : 15

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène, PARSONNEAU Géraldine, QUEIROS Élodie, VENTURINI Séverine
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLÉ Pascal, CHIRON Florian, COURTECUISSÉ Vincent, GODET Guy-Marie, JARRY Claude, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre,

Secrétaire : MAURY Anthony

Début de séance : 20h30

Point 1 : Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial (DEL2020-28)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du départ pour mutation d'un agent du service administratif, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un emploi au grade d'adjoint administratif territorial pour le remplacer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} août 2020

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire, s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Point 2 : Désignation de délégués à l'ID79 (DEL2020-29)

L'ID 79 est l'agence d'ingénierie départementale créée par le conseil départemental dont la mission est d'apporter un appui en ingénierie aux communes.

Le conseil municipal de Sciecq a décidé d'adhérer à ID 79 lors du conseil municipal du 19 décembre 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner le nouveau délégué titulaire et son suppléant qui représenteront la commune au sein de l'ID79.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de nommer :

- M. GODET Guy-Marie, délégué titulaire
- M. Jean-Pierre PHILIPPE, délégué suppléant

Point 3 : Désignation de délégués au SIEDS (DEL2020-30)
--

Le SIEDS a adopté en 2020 une importante modification de ses statuts qui a consisté pour l'essentiel à introduire une représentation des EPCI dans son conseil syndical, même si la représentation majoritaire reste celle des communes.

Il revient au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et son suppléant qui participeront à l'assemblée générale du SIEDS et qui seront appelés, par territoire d'énergie, à désigner les délégués qui siègeront au comité syndical du SIEDS.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SIEDS,

Considérant que la commune de SCIECQ est adhérente au SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT pose le principe que « le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux »,

Considérant que conformément à l'article L 5212-7 du CGCT et aux statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la commune au sein du SIEDS, Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT précise que « à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire »,

Considérant qu'à compter des élections de mars 2020, les communes du syndicat mixte fermé ne pourront désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

Article 1: de désigner pour la commune au sein du SIEDS les personnes suivantes :

- Représentant titulaire : M. JARRY Claude
- Représentant suppléant : M. CHIRON Florian

Article 2 : de prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux

services de l'Etat, à transmettre la présente délibération au SIEDS.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de nommer au sein du SIEDS :

- Représentant titulaire : M. JARRY Claude
- Représentant suppléant : M. CHIRON Florian

Point 4 : Désignation d'un délégué au CNAS (DEL2020-31)

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2008 la commune, afin de satisfaire aux obligations légales fixées par la loi 2007-209 du 19 février 2007 de mise en œuvre d'une action sociale, à décider d'adhérer au CNAS.

Il convient de désigner un délégué au comité national de l'action sociale des personnels territoriaux auquel adhère la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de nommer :

- Mme PARSONNEAU Géraldine, déléguée

Point 5 : Point de situation sur la Résidence autonomie

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la crise sanitaire et de la continuité des services publics il a été amené à prendre une décision du maire d'attribution d'une subvention de 15 000€ à la faveur de la résidence autonomie afin de pouvoir pallier au manque de trésorerie.

Monsieur le Maire fait une présentation aux nouveaux membres du conseil municipal du contexte historique, juridique et économique de la résidence autonomie et notamment son transfert à l'ACSAD.

Point 6: Information sur l'utilisation de Google Drive

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrice BILLARD qui précise que l'objectif de l'utilisation de Google Drive est de permettre aux élus d'avoir accès à une plateforme d'échange de documents et de comptes-rendus de réunions des commissions communales.

Il est proposé de fixer une date de réunion au 15 juin 2020 afin de former les élus à l'utilisation de cette plateforme.

Point 7 : Informations diverses

- Le recrutement d'un agent au service technique est en cours.
- La première réunion et le conseil d'installation du conseil communautaire de la CAN auront bientôt lieu. Le conseil communautaire sera composé dans un premier temps des nouveaux membres élus à la suite des élections du 15 mars 2020 et des anciens membres élus de la précédente mandature dans l'attente

des résultats des élections des conseillers municipaux dont le deuxième tour aura lieu le 28 juin 2020.

Point 8 : Questions diverses

- Patrice BILLARD souhaite savoir si la soirée du 13 juillet sera maintenue et rappelle qu'un contrat de prestation avait été signé avec un orchestre. Dans l'ensemble, le conseil municipal n'est pas favorable à son maintien.
- Pascal CHARNOLÉ demande où en est le permis de construire que Deux-Sèvres Habitat doit déposer pour la construction des logements sociaux. Le Maire précise que la collectivité est dans l'attente du dépôt du nouveau permis construire.

Prochain conseil le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20 heures 30

La séance est levée à 22 h 45